

Conseiller du salarié

Le conseiller du salarié est désigné par le préfet du département. En l'absence de représentants du personnel dans l'entreprise, il assiste et conseille les salariés, sur leur demande, soit au cours de l'entretien préalable au licenciement, soit au cours du ou des entretiens préparatoires à une rupture conventionnelle du contrat de travail. Le conseiller du salarié bénéficie de toutes les garanties pour accomplir sa mission dont une protection particulière contre le licenciement, lequel est soumis à l'autorisation préalable de l'inspection du travail. En tant que conseiller du salarié, cette formation vous permet de mieux connaître votre rôle et les liens avec les autres acteurs du juridique.



PUBLIC

- Conseillers du salarié mandatés par une Union départementale CFDT



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes



OBJECTIFS

- Comprendre le rôle du conseiller du salarié.
- Recueillir et analyser les informations du salarié.
- Communiquer avec l'employeur lors de la procédure d'entretien préalable.
- Construire un compte-rendu.
- Connaitre la politique et l'organisation juridique de la CFDT au niveau régional.



PROGRAMME

- Le cadre légal du mandat de conseiller du salarié
- Le rôle et la place du conseiller dans l'organisation juridique de la CFDT
- Le pré-entretien entre le conseiller et le salarié
- La communication avec l'employeur
- L'accompagnement du salarié à l'entretien préalable
- La rédaction de compte-rendu
- Les rôles et missions du défenseur syndical et du conseiller prud'homme



FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 160 € / participant
- 68 € / participant

pour un syndicat adhérent à l'ifreb



DURÉE
2 jours



DATES ET LIEUX

Contactez votre Union départementale (coordonnées en dernière page).

• Prise en charge des frais de formation : Union départementale ou syndicat •